



Publication le 10 MARS 2016

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le

10 MARS 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-11

L'an **deux mille seize**, le **premier mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 00*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND, Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET, Mme MARCEL (*jusqu'à 21 h 30*), M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (*à partir de 19 h 00*), Mme MARCEL à Mme BONNICEL (*à partir de 21 h 30*).

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Modification du règlement de fonctionnement de Pré-en-Bulle suite à son ouverture le lundi.

Madame DUBOIS, Adjointe à la jeunesse et à l'enfance, expose que dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015 - 2018 avec la CAF, des modifications ont été apportées de manière à mieux prendre en compte les besoins de la population et à améliorer le fonctionnement de la structure.

C'est pourquoi, lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, il a été proposé et validé, en accord avec la CAF et la PMI :

- d'ouvrir dès janvier 2016 le multi accueil les lundis pour un agrément de 15 enfants
- d'élargir les horaires existants en ouvrant le matin à 7 h 30 au lieu de 8 h 00 et en fermant à 18 h 15 au lieu de 18 h 00
- de passer d'un agrément fixe de 18 enfants à un agrément modulé (de 8 à 20 enfants selon la tranche horaire).

Cependant, il s'avère que ces modifications demandent de modifier certains articles du règlement intérieur de l'établissement pour être en conformité et en phase avec le nouveau fonctionnement de celui-ci.

Aussi, conformément à l'avis de la commission « enfance – jeunesse et solidarités », Madame DUBOIS propose d'approuver cette modification et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 3 mars 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL